



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

23 janvier 2012

L'ORAMIP mesure la qualité de l'air dans le métro de TOULOUSE du 25 janvier au 15 février 2012

Le Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air du métro de Toulouse concerne, cette année, la ligne B du métro. Cette surveillance, mise en place en partenariat avec Tisséo-SMTC, fait suite à l'avis émis le 05/04/2001 par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France relatif à la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines. Pour la 8^e année consécutive, l'ORAMIP démarre, le 25 janvier, la première campagne annuelle de mesures de qualité de l'air dans le métro de Toulouse. La seconde aura lieu au cours du 2^e semestre 2012.

Ces sept années de mesures ont permis d'acquérir une solide base de données sur les niveaux de pollution rencontrés dans l'air du métro toulousain et de définir de nouveaux objectifs pour les prochaines campagnes de mesures.

Objectifs 2012 : mesures de qualité de l'air sur les quais, dans les rames, impact de l'utilisation des produits d'entretien et de maintenance

En 2012, les mesures de qualité de l'air réalisées dans l'enceinte de la ligne B du métro toulousain ont pour objectifs :

- La poursuite du programme de surveillance de la qualité de l'air dans le métro toulousain en ciblant certaines actions,
- L'amélioration des connaissances des sources de particules dans le métro toulousain par l'analyse de la composition des particules,
- L'étude de l'impact de la ventilation sur les concentrations en particules mesurées,
- L'évaluation de l'indice de confinement et des paramètres de confort (température et humidité relative) dans une station de métro et dans les rames,
- L'étude de l'impact du nettoyage complet d'une station de métro sur les concentrations en particules mesurées,
- Une expertise sur les polluants émis par les différents produits (entretien / maintenance) utilisés dans le métro.

Des analyseurs de polluants sont installés sur les quais de plusieurs stations de métro. Des mesures sont également réalisées à l'intérieur d'une rame de métro. Les polluants sous surveillance sont : le dioxyde d'azote (NO₂), le benzène et les particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10) et à 2,5 microns (PM2,5). L'indice de confinement est établi par la mesure du CO₂.

La campagne de mesures démarre le 25 janvier pour une durée de 3 semaines.

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'ORAMIP. Les rapports des études précédentes sont disponibles dans la rubrique « rapports d'études » sur :

<http://www.oramip.org>